

DIMANCHE

16

SEPT.

2018

FLACOURT

Brocante 1^{ère} Vide-greniers



Buvette - Restauration
Animations
Parking gratuit
Organisés par



Une question ? 06 27 39 13 34

Ouvert aux particuliers uniquement

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE DE FLACOURT

Article 1. La Brocante de Flacourt se déroule le dimanche 16 septembre 2018.

Article 2. Cette brocante n'est pas destinée aux exposants professionnels. Seuls les particuliers sont autorisés à exposer au cours de cette brocante, ils devront s'être inscrits au plus tard le 9 septembre 2018 et avoir réglé le montant de leur inscription. Aucune installation sans inscription, ou installation sauvage ne sera tolérée : tout contrevenant sera expulsé.

Article 3. A leur arrivée sur les lieux de la brocante, les exposants doivent se signaler aux placiers, qui leur affecteront un emplacement. Les exposants n'ont pas la possibilité de changer d'emplacement. Les horaires d'installation des exposants sont les suivants : de 6h00 à 9h00. Le déballage doit être terminé à 9h00.

Article 4. Passé 9h00, aucun véhicule ne sera toléré dans la brocante, pour la sécurité de tous, et ce jusqu'à la fermeture de la brocante à 18h00. Toute personne ayant réservé un emplacement sans véhicule devra donc se stationner au parking public de 9h00 à 18h00.

(suite)

Article 5. Un service de restauration et de boissons fraîches est organisé par le Comité des Fêtes de Flacourt, qui se réserve donc le droit de refuser tout exposant proposant de la restauration ou des boissons.

Article 6. Le stand doit rester propre et les déchets et invendus doivent être évacués lors du remballage. Des poubelles et sanitaires sont prévus à cet effet.

Article 7. Le Comité des Fêtes et plus largement les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages, vols, dégradations ou pertes et les exposants s'engagent à renoncer à recourir contre les organisateurs et / ou leurs assureurs en cas de problème de cet ordre.

Article 8. La vente d'armes, d'animaux et de produits alimentaires y compris les boissons sont interdits.

Article 9. Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser une inscription, d'exclure sans remboursement des frais un exposant ayant enfreint le présent règlement ou été l'auteur de violences verbales ou physiques, de vol.

Bulletin d'inscription (merci de compléter tous les pointillés et de signer)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail ou N° de téléphone :

Ci-dessous cochez la case concernée

Emplacement sans véhicule : mètres linéaires x 5 € soit €
(minimum 2 mètres)

Emplacement avec véhicule : mètres linéaires x 5 € soit €
(minimum 4 mètres) IMMATRICULATION DU VEHICULE :

Je retourne ma demande d'inscription par courrier postal à l'adresse :
Comité des Fêtes de Flacourt - 1 impasse de l'église 78200 FLACOURT

J'y joins impérativement une copie de ma pièce d'identité en cours de validité
(carte d'identité ou passeport uniquement, permis de conduire non acceptés)

Je joins mon règlement **par chèque uniquement**, d'un montant de €
à l'ordre du Comité des Fêtes de Flacourt.

J'atteste sur l'honneur ne pas être brocanteur professionnel et certifie ne participer qu'à 2 brocantes maximum par année civile. J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir compris ses implications.

Fait à....., le.....

SIGNATURE :

TOUT BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION